NOTES ÉDUCATION PERMANENTE
N° 13 - AOÛT 2006

ASSOCIATION POUR UNE
FONDATION TRAVAIL-UNIVERSITÉ
CHAUSSÉE DE HAECHT, 579 – B-1031 BRUXELLES
RUE DE L'ARSENAL, 5 – B-5000 NAMUR
ÉDITEUR RESPONSABLE : PIERRE GEORIS

HTTP ://WWW.FTU.BE

L'ÉVALUATION DES CHOIX TECHNOLOGIQUES, UN ENJEU POLITIQUE

Le débat sur l'institutionnalisation du technology assessment

Quelle maîtrise une société démocratique peut-elle avoir sur les orientations et les impacts du développement des sciences et des technologies ? Depuis le milieu des années 1980, plusieurs pays européens se sont dotés d'institutions destinées à évaluer les choix technologiques (*technology assessment*). Une récente publication du CRISP (Courrier hebdomadaire 1909/1910, mai 2006) remet sur le tapis la question du *technology assessment* en Belgique francophone. Ce document commente cette question à la lumière de l'expérience accumulée à la FTU depuis 1992, à travers le programme d'activités EMERIT (Expériences de médiation et d'évaluation dans la recherche et l'innovation technologique).

A

LE SORT DU TECHNOLOY ASSESSMENT EN BELGIQUE

Quand les premiers numéros de la Lettre EMERIT sont parus en 1992, le contexte était favorable à une institutionnalisation de l'évaluation des choix technologiques en Belgique, aussi bien au niveau régional que fédéral. De plus, la Commission européenne jouait alors un rôle de stimulation et de mise en réseau, à travers des programmes de recherche et des conférences internationales.

L'institutionnalisation du *technology assessment* (TA) était alors envisagée sous plusieurs formes: auprès des parlements, auprès d'assemblées consultatives régionales, à travers des missions confiées à des instituts scientifiques ou des réseaux d'institutions. Le programme d'activités EMERIT, confié à la FTU par la Région wallonne de 1992 à 2002, s'est inséré dans ce contexte national et européen, avec des activités d'information, de sensibilisation et de recherche exploratoire. A cette époque, les institutions de TA connaissaient un développement important à travers l'Europe (voir tableau en fin de docuement).

Près de quinze ans plus tard, qu'en est-il du *technology assessment* en Belgique ? La Flandre a mis en place, avec succès, une institution parlementaire (VIWTA, *Vlaams Instituut voor Wetenschappelijk et Technologisch Aspectenonderzoek*), qui est opérationnelle depuis 2002 et dont la notoriété est croissante. En Wallonie, une mission d'évaluation des choix technologiques a été confiée en 1994 au Conseil wallon de politique scientifique (CPS), qui a créé à cet effet une sous-commission. Quelques études ont été réalisées au cours des dix dernières années, mais elles ont laissé peu de traces. La fonction de TA n'est pas centrale parmi les préoccupations du CPS; celui-ci n'assure pas une présence wallonne sur la scène européenne du *technology assessment*.

Au niveau fédéral, la première conférence nationale de TA, organisée par la politique scientifique fédérale en 1994, a été aussi la dernière. Il y a eu depuis lors quelques propositions visant à créer une institution parlementaire de TA auprès du Sénat, mais aucune n'a abouti.

Ce panorama serait incomplet sans les initiatives prises par la Fondation Roi Baudouin, dans le cadre de son programme "gouvernance". Prenant résolument le parti des méthodes participatives de TA, mises au point notamment au Danemark et aux Pays-Bas, elle a décidé d'expérimenter la participation citoyenne sur les enjeux scientifiques et technologiques. Elle a participé à l'organisation de plusieurs conférences de citoyens, sur les tests génétiques, les neurosciences et les OGM dans l'alimentation.

B

DIFFÉRENTES FORMES D'INSTITUTIONNALISATION

La publication réalisée pour le CRISP fait le point sur le sort du TA, à travers une approche comparative d'institutions créées auprès des parlements. Les auteurs on enquêté sur cinq institutions de TA : la plus ancienne, créée aux États-Unis en 1972 mais fermée en 1994 ; l'institution française, très étroitement liée au Parlement ; l'institution danoise, réputée pour ses méthodes de participation directe des citoyens ; l'institution créée auprès du Parlement européen ; enfin, la plus jeune des institutions, qui a été mise sur pied par le Parlement flamand en 2002.

L'analyse comparative fait émerger deux variantes du modèle de TA parlementaire: une variante instrumentale et une variante discursive. Cette typologie peut également s'appliquer aux institutions des autres pays (voir tableau).

Dans le modèle parlementaire discursif, le rôle du TA est d'organiser un débat public dans la société, puis d'analyser ce débat et d'en proposer une synthèse aux parlementaires et aux décideurs (Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Suisse). Dans le modèle parlementaire instrumental, le TA sert essentiellement à fournir une expertise indépendante et pluridisciplinaire (STOA). Certaines institutions mêlent les pratiques instrumentales et discursives (Grande-Bretagne, France).

C

LA PRÉDOMINANCE DU MODÈLE PARLEMENTAIRE

Au début des années 1990, le modèle parlementaire de TA coexistait avec un modèle de concertation sociale régionale, reposant sur une implication des "forces vives" du développement technologique régional. La Stichting Technologie Vlaanderen (STV) et l'Académie de TA du Bade-Württemberg en étaient les réalisations phares, mais des initiatives existaient également dans d'autres régions allemandes, espagnoles ou italiennes. Un réseau européen de TA régional s'était constitué, sur l'initiative et avec l'appui de la Commission européenne. Cette option semblait adéquate pour la Wallonie, comme diverses publications EMERIT l'ont soutenu à cette époque.

Avec le temps, le modèle de concertation sociale régionale a disparu. La STV a été absorbée par le Conseil économique et social flamand; son champ d'activité s'est recentré sur le thème innovation et travail. Privée du soutien du gouvernement régional, l'Académie de Stuttgart s'est dissoute en 2003. Aucune autre initiative régionale des années 1990 n'a survécu.

L'ancrage du TA auprès des partenaires sociaux ne s'est donc pas avérée fructueuse. Plusieurs hypothèses explicatives peuvent être avancées. D'abord, le principe de la concertation sociale, qui est efficace dans le domaine du travail et du développement économique, n'est pas facilement transposable au domaine de la recherche et de l'innovation, car il implique une ouverture à d'autres acteurs et utilisateurs de la recherche et de l'innovation. Ensuite, les partenaires sociaux traditionnels se sont avérés peu ouverts aux formes de participation directe des citoyens (conférences de consensus, ateliers de scénarios, etc.), de peur que les initiatives de participation directe n'entrent en conflit avec les mécanismes de représentation au sein du système de concertation sociale. Enfin, l'articulation des partenaires sociaux avec la recherche

interdisciplinaire ne va pas de soi ; ils sont habitués à des formes plus traditionnelles d'expertise scientifique ou technologique.

D

FAUT-IL INSTITUTIONNALISER LE TECHNOLOY ASSESSMENT ?

Le besoin d'une évaluation de la dimension sociétale des options scientifiques et technologiques est toujours d'actualité, de même que la nécessité de promouvoir un débat qui implique les citoyens et les acteurs concernés par les enjeux de la recherche et de l'innovation. En ce sens, les objectifs fondamentaux du TA sont toujours pertinents, quels qu'aient été les aléas de telle ou telle institution.

Faut-il institutionnaliser le TA là où il ne l'est pas encore, par exemple dans la Communauté française Wallonie Bruxelles ? Les auteurs de la publication du CRISP répondent par l'affirmative à cette question. Notre opinion est plus nuancée.

Si la plupart des centres de TA créés sur l'initiative des parlements à la fin des années 1980 se sont imposés comme de bonnes pratiques et ont confirmé leur notoriété, peu de créations institutionnelles nouvelles ont suivi ce modèle, à l'exception notable de la Flandre. Toutefois, le succès de l'évaluation des choix technologiques n'est pas seulement tributaire d'une institutionnalisation réussie, mais aussi d'autres facteurs: une culture politique de débat sociétal sur la recherche et l'innovation, une capacité d'expertise pluridisciplinaire, une implication des acteurs de terrain.

Relancer la question du TA en Wallonie, ce n'est pas nécessairement remettre sur le tapis des projets d'institutionnalisation, mais d'abord réévaluer les facteurs de succès potentiels du TA. Des formes institutionnelles plus souples (réseaux d'expertise, forums permanents, etc.) méritent d'être à nouveau explorées là où le TA parlementaire n'a pas percé. Elles seraient en phase avec les nouvelles formes d'organisation de la production des connaissances...

Gérard Valenduc
Patricia Vendramin

- Delvenne P., Brunet S., *Le technology assessment en question: une analyse comparative*, Courrier hebdomadaire du CRISP n° 1909-1910, mai 2006.
- Valenduc G., *La technologie, un jeu de société*, Academia Bruylant, 2005.

Autres publications de la FTU sur ce thème :

- Valenduc G., Vendramin P., *Évaluation des choix technologiques et régions*, collection EMERIT, Fondation Travail-Université, Namur, 1993.
- Valenduc G., Vendramin P., *Construire un pont entre les besoins de la société et les programmes de recherche*, rapport pour la Commission européenne (programme VALUE), 1995.
- Vendramin P., Valenduc G., *L'écho des savants – La communication scientifique et le grand public*, éditions EVO, Bruxelles, 1996.
- Valenduc G., Vendramin P., Warrant F., *La société à l'épreuve de la technologie – Dix ans de sensibilisation aux enjeux de la recherche et de la technologie*, collection EMERIT, Fondation Travail-Université, Namur, 2002.

L'institutionnalisation du technology assessment en Europe (2006)	
Institutions créées à l'initiative des parlements	
Allemagne	TAB, Technikfolgenabschätzung Büro (1989), http://www.tab.fzk.de/
Danemark	DBT, Danish Board of Technology (1986), http://www.tekno.dk/
Flandre	VIWTA, Vlaams Instituut voor Wetenschappelijk en Technologisch Aspectenonderzoek (2002), http://www.viwta.be/
France	OPECST, Office Parlementaire pour l'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques (1985), http://www.senat.fr/opecst/
Grande-Bretagne	POST, Partiamentary Office of Science and Technology (1989), http://www.parliament.uk/post/
Norvège	Teknologirådet, Norwegian Board of Technology (1999), http://www.teknologiradet.no/
Pays-Bas	Rathenau Instituut (1986), http://www.rathenau.nl/
Suisse	TA-Swiss, Centre de TA du Conseil Suisse de la Science (1994), http://www.ta-swiss.ch/
Union européenne	STOA, Science and Technology Options Assessment (1987), http://www.europarl.eu/stoa/ EPTA, European Parliamentary Technology Assessment Network, http://www.eptanetwork.org/
Commissions parlementaires permanentes de technology assessment	
Conseil de l'Europe	Committee on Science and Ethics of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, http://stars.coe.fr/
Finlande	Finnish Committee for the Future (1986), http://www.parliament.fi/futurecommittee
Grèce	Greek Permanent Committee of TA (1997), http://www.parliament.gr/
Italie	VAST, Valutazione delle Scelte Scientifiche e Technologiche (1997), http://vast.camera.it/
Missions à long terme confiées à des organismes d'intérêt public	
Allemagne	ITAS, Institut für TA und Systemanalyse, Karlsruhe (1987), http://www.itas.fzk.de/
Autriche	ITA, Institut für TA, Akademie der Wissenschaften (1995), http://www.oeaw.ac.at/ita
Union européenne	ESTO, European Science and Technology Observatory, Séville (1997), http://esto.jrc.es/

AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE